

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1511

présenté par

M. Thiériot, M. Hetzel, M. Ray, Mme Tabarot, M. Le Fur, M. Vermorel-Marques, M. Bony,  
M. Bourgeaux, Mme Bazin-Malgras, Mme Louwagie et M. Bazin

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« En cohérence avec la volonté d'autonomie stratégique, il est souhaitable que la Banque européenne d'investissement agisse en faveur du financement du secteur de la défense. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En cohérence avec la volonté d'autonomie stratégique affirmée par ailleurs dans la présente loi de programmation, il est souhaitable que la Banque européenne d'investissement agisse en faveur du financement du secteur de la défense.

Il est en effet inimaginable que les actifs des entreprises stratégiques de La Défense soient détenus par des investisseurs étrangers à l'Union européenne.

La volonté d'une autonomie stratégique doit évidemment se doubler d'une autonomie européenne de financement des entreprises de la BITD.